



# COMPTE RENDU

## Commission Administrative Paritaire catégorie B du 12 septembre 2024

### ORDRE DU JOUR

---

#### 1) Ouverture de la séance par le Président

La séance a été ouverte par M. Gehannin, Président à 9h40.

Rappel juridique par le Conseil d'Etat : lorsqu'un agent est convoqué lors du conseil de discipline, il peut s'exprimer s'il le souhaite ou peut garder le silence.

Il est obligatoire de réaliser les évaluations. 98% des entretiens CREP sont réalisés.

Tous les employeurs pourront modifier la notation du chemin de croix via Esteve à l'issue de la CAP.

M. le Président a réaffirmé la nécessité du dialogue social. Les membres de la commission sont tenus à la confidentialité des débats.

#### 2) Lecture des déclarations liminaires

Deux déclarations liminaires ont été lues en séance ; la DL de l'UNSA Défense vous a été communiquée.

En réponse, Le Président nous a communiqué une campagne de régularisation des procès-verbaux de séance reconnue beaucoup trop longue. Les délais de traitements pouvant être dus à une défaillance managériale locale.

Lors de l'analyse des sanctions disciplinaires devant faire appel à la médecine de prévention, il apparaît un résultat de 95 % d'aptitude des agents. Ce résultat semble lié au fonctionnement et sera à étudier.

M. le Président est conscient des difficultés rencontrées par les commissaires siégeant et de l'effort demandé aux employeurs.

Le Pôle va prendre en compte et faire évoluer le traitement de tous types de harcèlement.

Les questions plus générales relevant du dialogue social seront transmises au SRHC, à la sous-direction SRP.





L'UNSA Défense est restée sur sa faim...en effet il était attendu de notre part des réponses concrètes à notre DL. Le temps était-il manquant pour apporter des éléments ou l'administration joue t'elle la politique de l'autruche ?

L'UNSA Défense suit le dossier des agents et ne restera pas inactive pour le traitement de ceux-ci.

3) Désignation du secrétaire adjoint

Le secrétariat adjoint a été tenu par un commissaire de l'UNSA

4) Validation de PV 2023

Deux Syndicats se sont abstenus de valider le contenu de ces PV. L'UNSA s'est abstenue au vu des délais du traitement de ces PV (plus d'un an).

5) Examen d'une demande de sanction de troisième groupe

La CAP a émis un avis favorable à la sanction.

6) Examen de six révisions CREP 2024

Plusieurs CREP ont fait l'objet de révisions en faveur des agents en accord avec les employeurs. Il en ressort au vu des débats la nécessité d'apporter des précisions sur la réalisation des notations des fonctionnaires. M. le Président a proposé de mettre en place un groupe de travail sur le sujet.

7) Examen de deux prolongations de stages

Les agents ont pu bénéficier d'une prolongation pour un nouveau poste.



Conclusion : L'UNSA Défense prône un dialogue constructif et ambitieux pour le MINARM.

Est-ce que celui-ci en a la même volonté ?

Comment peut on traiter des dossiers au pas de course ?

L'UNSA Défense va demander un rendez-vous à SRHC pour traiter de ces problématiques.

Il est clair que le travail généré par ces CAP est gargantuesque et se greffe au travail exponentiel de nos établissements.

Les élus ont échangé avec conviction et âpreté sur des sanctions très complexes . Des évolutions doivent se faire pour travailler de façon optimum et dans le cadre d'un dialogue social constructif et apaisé. L'UNSA Défense sera comme d'habitude un acteur majeur pour la défense de tous les Corps de B du MINARM.

**La prochaine CAP se tiendra les 10 et 11 octobre 2024**

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter vos élus de la CAP des catégories B :

Nathalie Galaup, Valérie Nobili, Joël Massé et Lionel Chrétien

